

Communiqué de presse des personnels mobilisé-e-s du collège Auguste Delaune de Bobigny – Lundi 9 novembre 2020

Le Rectorat de Créteil veut interdire les demi-groupes en collège ...Alors qu'il les autorise en lycée !

Toute la communauté éducative du collège Delaune est indignée par l'absence de préparation du Ministère de l'Education nationale pour faire face à cette pandémie. Dès la rentrée de septembre, nous nous sommes réunis pour élaborer un véritable protocole sanitaire local, qui a été mis en place.

L'incompréhension a été d'autant plus forte, lorsqu'a été annoncé pendant les vacances de la Toussaint le **deuxième confinement**. La deuxième vague de la pandémie exige en effet des mesures fortes dans les établissements scolaires, qui demeurent ouverts. Elle n'a fait que grandir lorsque nous avons compris que l'on attendait de nous de faire rentrer tous les élèves lundi 2 novembre, **sans prendre aucune mesure concrète** permettant de garantir la mise en place des gestes barrières dans l'établissement et de la distanciation physique dans les salles de classe. Les couloirs de notre établissement sont en effet particulièrement étroits, la cour de récréation est sous dimensionnée et nous n'avons que des tables doubles, cela signifie que les élèves sont assis côte à côte.

Le « protocole sanitaire renforcé » publié par le Ministère de l'Éducation nationale étant très général, nous avons demandé dès le premier jour de la reprise, le lundi 2 novembre, une journée banalisée pour pouvoir nous réunir et élaborer un nouveau protocole sanitaire propre à l'établissement avec l'ensemble de la communauté éducative, les parents d'élèves et les élèves délégués.

Cette journée banalisée a été refusée par la direction académique de Bobigny lundi 2 novembre en fin d'après-midi .

Nous avons alors prévenu l'ensemble des parents d'élèves du collège pour les alerter quant à cette situation et nous avons bloqué notre établissement scolaire dès le lendemain matin avec les parents du collège. Nous avons reçu le soutien d'élus de la ville et de M. Sadi, le maire de Bobigny qui est venu à notre rencontre le mardi matin devant le collège. **Tous les personnels (enseignants, agents, personnels de vie scolaire et les parents) étant unis dans l'action, nous n'avons accueilli aucun élève au collège mardi et nous nous sommes réunis en assemblée générale à 9h30.** Nous nous sommes ensuite répartis en ateliers pour travailler sur la mise en place d'un nouveau protocole sanitaire. Notre collège ne permettant pas d'accorder une salle pour chaque classe, nous avons convenu que la meilleure solution était de mettre en place des demi-groupes alternés en recevant chaque élève un jour sur deux, avec le soutien des parents d'élèves et d'élèves délégués.

Nous avons également demandé une audience à la DSDEN de Bobigny, conjointement avec les collègues en grève des collèges République et Jean Pierre Timbaud de Bobigny.

Le directeur académique a refusé de nous recevoir alors que nous étions venus en nombre à 14h30, rejoints par de nombreux autres établissements scolaires de Seine Saint Denis (notamment le Lycée Angela Davis de Saint Denis, le collège Elsa Triolet de Saint Denis, le lycée Marcelin Berthelot de Pantin).

De retour dans notre établissement, nous avons défendu notre nouveau protocole sanitaire au conseil d'administration, instance souveraine, qui a été voté à l'unanimité. L'article [R. 421-20](#) du code de l'éducation stipule que le conseil d'administration « fixe les principes de mise en œuvre de l'autonomie pédagogique et éducative dont disposent les établissements dans les domaines définis à l'article [R. 421-2](#) ». C'est ce dernier qui donne au conseil d'administration la liberté de fixer l'organisation de l'établissement «

en classes et en groupes d'élèves ainsi que les modalités de répartition des élèves. » De plus, le protocole sanitaire révisé permet l'organisation en demi-groupes comme c'est déjà le cas dans de nombreux lycées.

Fort-e-s de cette décision unanime du C.A., nous avons mis en place dès le lendemain les demi-groupes dans notre établissement et cela fait aujourd'hui trois jours que nous fonctionnons en demi-groupes. Nous avons constaté que le climat scolaire s'est beaucoup amélioré avec ce fonctionnement, qui rassure grandement parents, élèves et personnels du collège.

La distanciation physique est à présent respectée en classe, puisque chaque élève est assis à une table différente. De même, comme nous fonctionnons en demi-effectifs, les élèves ne sont plus entassés dans la cour et dans les couloirs.

En dépit de cette **réussite exemplaire**, et en dépit du fait que le Ministre de l'Éducation nationale, Jean-Michel Blanquer a accordé hier jeudi soir la mise en place d'aménagements d'emplois du temps en lycée, **la direction académique a demandé à notre chef d'établissement de revenir sur ce dispositif et d'accueillir à nouveau tous les élèves en classe entière** en réservant une salle pour chaque classe, alors même que nous n'avons pas les moyens de mettre en place ce dispositif. Alors que les demi-groupes sont autorisés en lycée depuis jeudi, il ne peut y avoir deux poids deux mesures !

Le Rectorat de Créteil nous semble déconnecté de la réalité concrète des établissements scolaires. **Les demi-groupes sont une mesure d'urgence et bien sûr nous continuons d'exiger plus de moyens pour l'Éducation nationale, et l'embauche de surveillants et d'agents pour pouvoir fonctionner convenablement.** Il est en effet particulièrement difficile pour les agents, en sous-effectif, de pouvoir convenablement assurer leurs tâches devenues bien plus lourdes en cette période de pandémie.

Nous demandons l'extension des demi-groupes à tous les collèges, des embauches massives d'agents, de personnels de vie scolaire et d'enseignants titulaires et des moyens supplémentaires pour les établissements scolaires !

Nous appelons à participer à la journée de grève nationale du 10 novembre et au rassemblement central prévu à 14h devant le ministère de l'Éducation nationale (Métro rue du Bac).

Nous appelons les collègues de Bobigny et alentours à participer à l'AG de ville prévue mardi 10 novembre à 11h à la Bourse du travail départementale de Bobigny (Arrêt tram T1 : Libération).

Nous proposons la mise en place d'une coordination nationale des établissements en lutte qui puisse être l'expression démocratique des mobilisations locales.

Les personnels mobilisé-e-s du collège Delaune